

S'EXPRIMER POUR MIEUX TRAVAILLER

L'Ufict-CGT lance une campagne sur la liberté d'expression dans l'entreprise. Pourquoi ?

Inscrite dans les principes constitutionnels, la liberté d'expression n'est pourtant véritablement entrée dans l'entreprise pour les syndicats, qu'en 1968 et en 1982 pour les salariés avec les lois Auroux. En théorie, ces droits permettent aux salariés et aux syndicats de s'exprimer librement et régulièrement sur les organisations et les conditions de travail. Mais la prise de parole ne va pas de soi, surtout dans un contexte ambivalent où l'expression est d'un côté décomplexée, depuis l'avènement des réseaux sociaux, mais aussi maintes fois attaquée dans la presse et dans les médias. Elle l'est aussi par le biais de lois liberticides qui se succèdent, et qui portent atteinte aux droits individuels et aux garanties collectives. Dans l'entreprise, la prise de parole autour du travail est un exercice contraint, souvent bafoué par des pratiques managériales et des logiques d'entreprises qui laissent peu d'espace à l'expression de l'esprit critique des salariés.



une désaffection croissante des salariés vis-à-vis de la prise de responsabilité. En cause, entre autres, le sentiment de dépossession de leur parole.

Libérer la parole au travail est donc un véritable enjeu

La campagne Ufict s'appuiera dans les prochains mois, d'une part sur des supports de communication (affiches, autocollants) autour du slogan et des thèmes traités, et d'autre part sur une publication mensuelle dans laquelle différents volets seront abordés : règlements intérieurs et chartes éthiques, responsabilité sociale des entreprises (RSE), rappel des droits, liens entre modes de management et prise de parole des salariés, statut des lanceurs d'alerte, rôle du syndicalisme et des représentants du personnel pour porter la voix des salariés.

Une campagne qui vise à faire en sorte que les salariés confrontés à ces différentes situations trouvent dans l'espace syndical qu'offre l'Ufict-CGT une véritable ressource pour porter ces exigences.

L'Ufict-CGT a lancé une réflexion depuis un an sur ce thème

Pour un encadrant, s'exprimer est plus qu'un besoin, c'est une obligation. Cela le renvoie à son rôle premier dans l'organisation de l'entreprise où l'on attend de lui autonomie, initiative, responsabilité.

Or que constate-t-on ? Des encadrants souvent enfermés dans une relation individuelle (parfois jusqu'à l'isolement), un besoin d'échanger sur le travail qui reste indéniable et

Les objectifs de la campagne Ufict « Liberté d'expression »

Redonner du sens au droit d'expression par l'intervention collective ;

Faire le lien entre l'exercice du droit d'expression, les modes de management et le fait de mieux travailler ;

Décrypter les mécanismes de communication mis en œuvre par les directions ;

Partager les expériences positives d'expressions collectives menées avec les salariés.